



Consortium national pour la cybersécurité

Comité opérationnel et consultatif scientifique

Mandat

Mars 2023



Mandat

Le comité opérationnel et consultatif scientifique (COCS) a pour mission d'aider le directeur scientifique du Consortium national pour la cybersécurité (CNC) dans la réalisation des objectifs scientifiques du Consortium.

Responsabilités

Le comité assure ces responsabilités en matière de conseil et de soutien, comme suit :

1. Aider le directeur scientifique et l'équipe de direction du CNC à identifier les impératifs scientifiques stratégiques essentiels à la réalisation de la vision, de la mission et des objectifs du CNC.
2. Examiner, identifier et recommander des moyens permettant au CNC de traiter les objectifs stratégiques scientifiques des initiatives de cybersécurité au Canada.
3. Identifier les sources de financement potentielles pour la commercialisation, la formation, la recherche et développement, ainsi que la collaboration au sein de l'écosystème.
4. Soutenir le directeur scientifique dans la promotion de liens étroits entre le CNC et le gouvernement, les institutions publiques, la communauté du renseignement de sécurité et de l'application de la loi, ainsi que le secteur privé.
5. Agir en tant qu'ambassadeurs du CNC.
6. Jouer un rôle actif dans les activités de sensibilisation du CNC, y compris la conférence annuelle, les ateliers de sensibilisation, les activités d'engagement communautaire au sein de l'écosystème de la cybersécurité, les webinaires, etc.
7. Soutenir le directeur scientifique dans l'identification de thèmes pour des appels à propositions ciblés ou d'autres activités.
8. Soutenir le directeur scientifique dans l'élaboration des critères de sélection des membres potentiels du comité de sélection des projets du CNC.
9. Conseiller le conseil d'administration sur le recrutement du directeur scientifique.

Structure du comité opérationnel et consultatif scientifique

Le comité est limité à un maximum de sept membres.

Tous les postes au sein du COCS sont attribués pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable d'un commun accord pour un autre mandat. Pour assurer la continuité, les mandats seront échelonnés, deux membres du comité étant remplacés chaque année.

Les membres seront sélectionnés en fonction du type de connaissances et d'influence nécessaires pour aider le CNC à atteindre ses objectifs.



La composition sera la suivante :

- Directeur scientifique du CNC – Président.
- Trois membres provenant des universités fondatrices.
- Un chercheur renommé en cybersécurité d'un établissement postsecondaire canadien.
- Un expert en cybersécurité du secteur privé.
- Un expert en cybersécurité du gouvernement ou du secteur sans but lucratif.

Responsabilité

Le comité assurera la responsabilité de ses travaux de la manière suivante :

1. Engagement actif

Les membres du comité participeront activement aux réunions afin d'instaurer une culture de respect, de collaboration et de confiance.

2. Fixer des objectifs

Les objectifs du comité seront définis chaque année en fonction des responsabilités décrites ci-dessus.

3. Mesurer les résultats

L'efficacité du comité fera l'objet d'une évaluation externe par un tiers tous les trois ans. Cet examen évaluera la contribution du CSOC au soutien du CNC et à la réalisation de ses propres objectifs. Le directeur scientifique commandera l'évaluation. Le rapport d'évaluation sera mis à la disposition de tous les membres du conseil d'administration et du CSOC.

4. Transparence

Les procès-verbaux de toutes les réunions sont archivés et mis à la disposition des membres actuels et futurs du comité et des employés du CNC.

Logistique

- Les réunions du comité sont tenues de façon virtuelle.
- Le CNC est responsable de la logistique des réunions, y compris de la rédaction des procès-verbaux.
- Le président prépare l'ordre du jour de chaque session en consultation avec les membres.
- Le comité se réunit quatre fois par an.



-
- Des conférences téléphoniques ponctuelles peuvent être organisées selon les besoins.